

BARÈMES DES HONORAIRES 2025

PRESTATIONS (hors taxes)	
LOCATIONS	
• LOYER ≤ 500 €	500 €
• LOYER > 500 €	Un mois de loyer
ACHATS IMMEUBLES À USAGE D'HABITATION STATIONNEMENTS & TERRAIN À BATIR	
• ≤ 30 000 €	3 500 €
• De 30 001 € à 50 000 €	4 000 €
• De 50 001 € à 150 K€	6,50 %
• De 150 001 € à 250 K€	5,50 %
• De 250 001 € à 500 K€	4,00 %
• ≥ 500 001 €	3,00 %
ACHATS PROGRAMMES NEUFS	
Selon grille en vigueur du promoteur	
LOCATIONS IMMEUBLES À USAGE D'HABITATION & STATIONNEMENTS	
• LOYER ≤ 500 €	500 €
• LOYER > 500 €	Un mois de loyer

MODALITÉS DE PAIEMENT DES HONORAIRES :

BIEN À LA LOCATION

Payer la rémunération du MANDATAIRE, qui correspond à un mois de loyer, payable à la signature du bail (hors TVA). La rémunération est calculée comme suit :

- 50 % de la rémunération à la commande, sur la base du loyer souhaité – non remboursable
- Le solde, avant la signature du bail, en fonction du loyer réel

BIEN À L'ACHAT

- 20 % de la rémunération à la commande, sur la base de l'achat souhaité – non remboursable
- 30 % à la signature du protocole d'accord
- Le solde, à la signature du bail.

En cas d'inter-cabinet, si le mandat est détenu par notre agence, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti. Si le mandat est cette fois détenu par une autre agence aucun frais ne sera demandé en dehors des conditions prévues par le mandat de l'agence détentrice de ce dernier, les honoraires seront partagés entre agences.